

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Gérer les procédures disciplinaires.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

Cerner les différents degrés de fautes et de sanctions.

Identifier les comportements non conformes et les suites à donner.

Maîtriser les procédures disciplinaires pour éviter les risques de contentieux.

PUBLIC

Dirigeant, Responsable Hiérarchique, Collaborateur et assistant(e) RH ou toute personne s'intéressant à la fonction RH.

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

Connaissances en droit du travail nécessaires.

Pour vous tester : [Cliquez ici](#)

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66

Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr

Web : www.cciformation.org

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

Fautes légères, simples, graves ou lourdes
Les comportements fautifs du salarié – Les limites

Sanctions et interdictions de harcèlements ou de discriminations

Les opinions politiques - Les activités syndicales ou mutualistes
Convictions religieuses - La situation familiale
L'état de santé ou le handicap - Le sexe, l'origine
Le droit de grève

Les différents types de sanctions

L'avertissement verbal ou écrit
La rétrogradation et la mutation disciplinaire
La mise à pied disciplinaire et ses différentes formes
Les licenciements disciplinaires

Distinction entre faute professionnelle : disciplinaire et/ou contractuelle ?

Incidence du règlement intérieur et / ou de la note de service
Insuffisance / Inaptitude professionnelle
Le refus de la modification du contrat de travail
L'interdiction des sanctions pécuniaires par l'employeur et la jurisprudence

Mise en œuvre d'une procédure de rupture

Les conditions de licenciement
• Le motif personnel
• Le motif économique
Les différentes procédures : simplifiée ou normale
Les délais et prescriptions
Les garanties du salarié hors procédure de licenciement
Convocation à un entretien préalable : les contenus obligatoires du courrier
L'entretien préalable
La rupture conventionnelle et ses jurisprudences
Les indemnités de licenciement

Indemnités et préavis

La durée du préavis
Les règles sur le travail et sur le versement du salaire au regard du préavis
La volonté du salarié ou son opposition au regard du préavis
La procédure d'annulation des sanctions et licenciements devant les prud'hommes
Les évolutions du cadre légale

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATES Site de Metz (autre sur demande)

22 mars 2024

21 mai 2024

11 octobre 2024

15 novembre 2024

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous consulter.